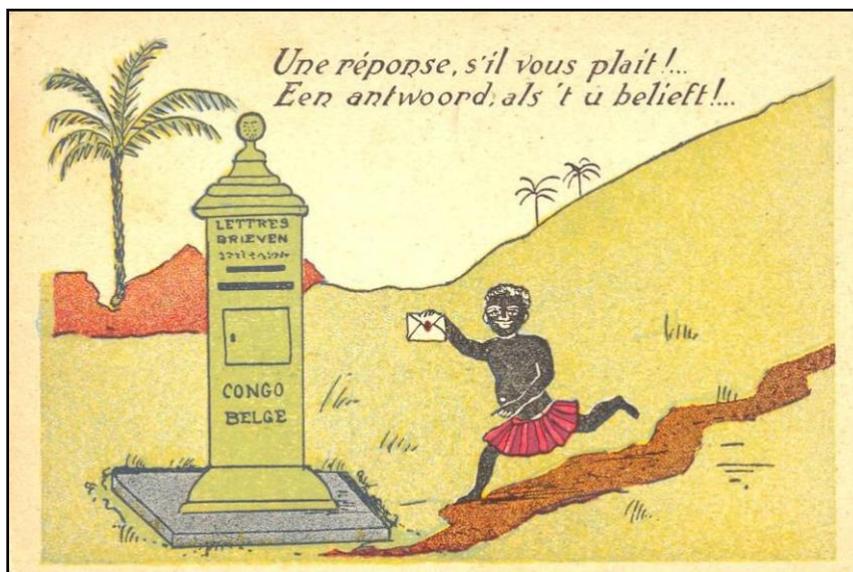
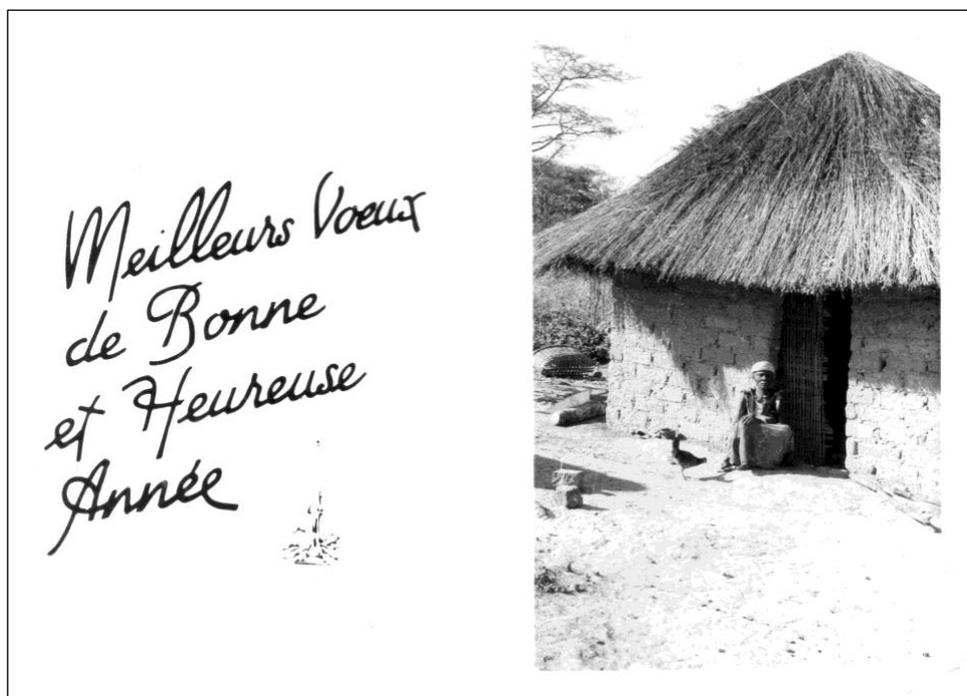


# LES CAHIERS DU CONGO



Destinataire

ISSN 0775-9576



**Revue philatélique trimestrielle**

En cas de non-distribution, retour à  
Ch. Hénuzet – Place Saint Roch, 30  
5620 Florennes

## Les Cahiers du Congo

Revue trimestrielle paraissant en septembre, décembre, mars et juin. - Toute contribution rédactionnelle est la bienvenue. Elle est à envoyer à :  
[cahiersducongo@hotmail.com](mailto:cahiersducongo@hotmail.com).

Toute reproduction est interdite sans autorisation écrite.

Editeur responsable : Th. Frennet - Rue La Rue, 17 – 1420 Braine-l'Alleud

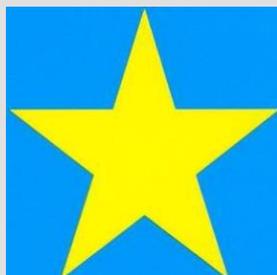
Comité de rédaction L. Bierny, J. P. Flamand, Th. Frennet, Ch. Hénuzet,  
M. Hopperets, B. Lockhart, M. Oblin, Ch. Stockmans

Abonnement : 20 € à verser au compte BE 12 7320 2753 2792 (Bic : CREGBEBB) des Cahiers du Congo.

Anciens numéros : Les anciens numéros ont été réimprimés : 20 € pour quatre

Prix au numéro : 6 €

Qui sommes-nous ? Visitez : <http://congo-cahiers-du-congo.org/>



**Nous vous souhaitons un très Joyeux Noël.  
Meilleurs vœux pour l'an nouveau.  
Que votre santé soit la meilleure possible**

## Sommaire

Les affranchissements avec des timbres de l'émission STANLEY sur le courrier aérien	3
L'entier postal Princes : Une erreur de surcharge	7
Complément d'information sur l'entier postal n° 3	9
Le timbre Ruanda-Urundi à 10 C. (RU121) du Monument Roi Albert	11
D'étonnantes retrouvailles	13
L'entier postal n° 5	17
Complément d'information sur l'entier postal n° 4	20

## Les affranchissements avec des timbres de l'émission STANLEY sur le courrier aérien

J.P. Flamand

Le **30 juin 1928**, au Congo Belge est émise une série de 15 timbres en hommage à l'explorateur Henri Morton Stanley.

### 1<sup>ère</sup> partie – Les timbres Stanley composent le port ordinaire

Nous présentons les documents aériens dans un ordre chronologique.

(Période 1928 à 1930 : voir Stanley 1<sup>ère</sup> partie cahier n°40)

(Période 1931 à 1934 : voir Stanley 2<sup>ème</sup> partie cahier n°41)

### Période 1935 à 1938 (3<sup>ème</sup> partie)

Les timbres Stanley ont été mis hors cours le 1<sup>er</sup> juillet 1938

### 4 juin 1937 – Ouverture du 1<sup>er</sup> service aérien français via Stanleyville par AIR AFRIQUE

**Historique** : la compagnie aérienne française AIR AFRIQUE inaugure son nouvel itinéraire au Congo Belge entre Elisabethville et Alger via Stanleyville en commençant par le sens Madagascar/France. A Bangui, le courrier est transféré sur un autre avion AIR AFRIQUE assurant la liaison Brazzaville/Alger. Au départ d'Elisabethville le 4 juin, la correspondance est dirigée sur Stanleyville via les escales de Bukama, Kabalo et Kindu.

### Elisabethville / Stanleyville

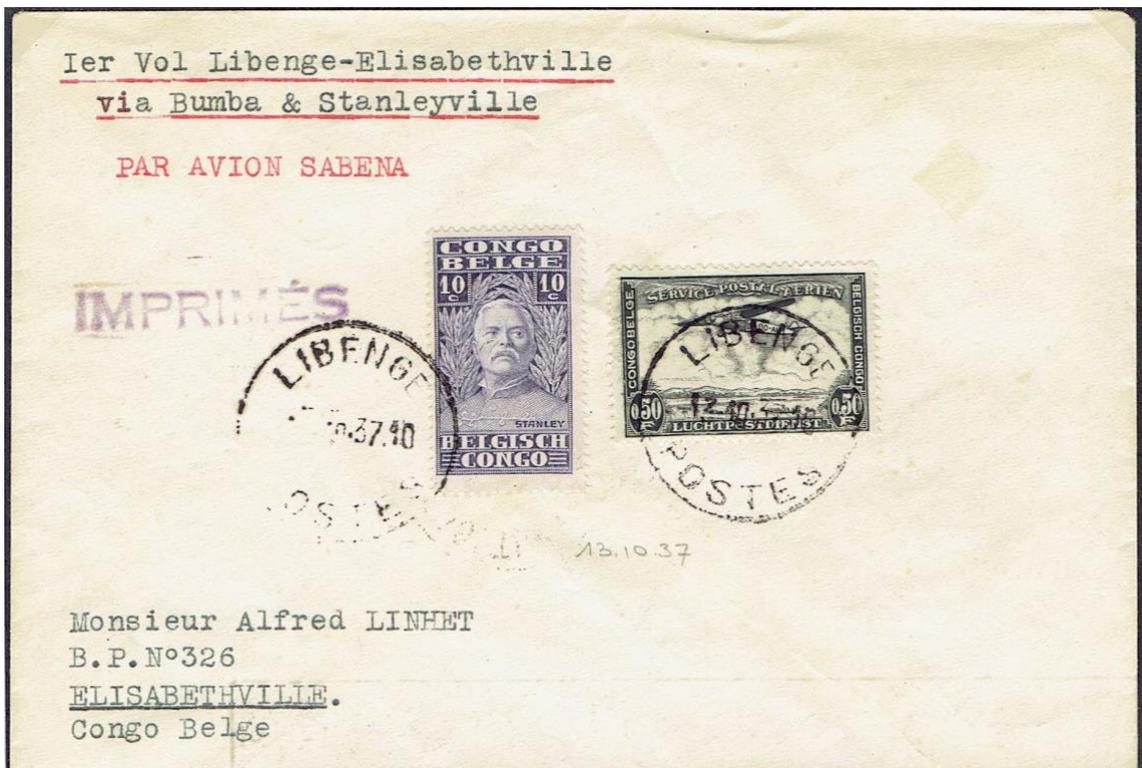


Lettre imprimé oblitérée à ELISABETHVILLE le 3-6-37.-16h. Timbre Stanley petit format.  
Cachet d'arrivée à STANLEYVILLE le 4-6-37.-15h.

**Tarif** : imprimé intérieur 0.10 F + 0.50 F/50g de surtaxe aérienne = 0.60 F

## 13 octobre 1937 - Libenge : tête de ligne de la liaison Belgique / Congo

**Historique** : Libenge deviendra le **13 octobre 1937** tête de ligne à la place de Stanleyville sur la ligne Belgique/Congo de la SABENA.



Lettre oblitérée à LIBENGE le 13-10-37.-10h. Timbre Stanley grand format. Chargée à bord de l'avion SABENA lors la 70<sup>ème</sup> liaison aérienne régulière Belgique/Congo.

Cachet d'arrivée à ELISABETHVILLE le 14-10-37.-18h (verso).

**Tarif** : imprimé intérieur 0.10 F + 0.50 F/50g de surtaxe aérienne = 0.60 F

## 20 octobre 1937 - Premier vol groupé Belgique / Congo

**Historique** : voir cahier n°17.

Des cartes commémoratives furent éditées en français et en néerlandais. Ces cartes sont revêtues d'un cachet **ovale festonné bilingue vert** et d'un cachet rectangulaire bilingue **violet**, signifiant le report du vol de 10 jours. Une griffe **bleue** renseigne l'avion qui effectua le voyage.

### Bruxelles / Léopoldville et retour Avion sanitaire « *Pélican* » OO-JHS

Cartes commémoratives française et en néerlandaise affranchies de timbres belges pour le vol aller et de timbres congolais pour leur réexpédition vers leurs souscripteurs en Belgique.

Cachet de départ de BRUXELLES AEROPORT/BRUSSEL LUCHTHAVEN le 20-10-37.-6h.

Cachet d'arrivée à LEOPOLDVILLE 1 le 6-11-37.-13h sur timbres du Congo.

La carte française a été oblitérée à son retour à LIEGE le 1 XII 1937.22-23h ; elle a donc été chargée à bord de l'avion **SABENA** lors de la **73<sup>ème</sup> liaison aérienne régulière**, départ d'Elisabethville le 26 novembre avec arrivée à Bruxelles le 1<sup>er</sup> décembre 1937.

Carte française : timbres Stanley 0.20 F grand format, 0.10 F petit format.



Carte néerlandaise : timbres Stanley 0.20 F petit format, 0.10 F grand format.

**Tarif** : imprimé pour le Congo 0.30 F + 3.00 F/5g de surtaxe aérienne = 3.30 F aussi bien à l'aller qu'au retour = 6.60 F

Bruxelles / Léopoldville et retour

Avion missionnaire « Phalène » OO-MCE



Carte commémorative néerlandaise affranchie de timbres belges pour le vol aller et de timbres congolais pour sa réexpédition vers son souscripteur en France. Timbre Stanley petit format.

Bruxelles / Léopoldville et retour

Avion sanitaire « Pélican » OO-JHS



Carte commémorative française affranchie de timbres belges pour le vol aller et de timbres congolais pour sa réexpédition vers son souscripteur en **Grande-Bretagne**.  
Timbre Stanley grand format.

**Tarif retour d'un imprimé vers l'étranger** : 0.40 F + 3.00 F de surtaxe aérienne.  
L'expéditeur ignorait que le tarif d'un imprimé pour l'étranger était passé à 0.50 F le 1<sup>er</sup> février 1934 mais les cartes ne sont pas taxées !

## **Entier postal « PRINCES » Erreur de surcharge**

M. Hopperets

Les collectionneurs d'entiers postaux du Congo connaissent vraisemblablement tous l'existence du tirage des Princes, même s'ils ne sont pas toujours à même de distinguer ce type de cartes de celles provenant du tirage normal.

Pour rappel, les cartes du tirage des Princes diffèrent par leurs nuances plus vives, par certaines variétés d'impression et par la surcharge typographique « CONGO BELGE » d'un type particulier.

Ceci ne faisant pas l'objet de notre article, nous vous renvoyons, pour l'étude des caractéristiques des cartes Princes, au catalogue des Entiers Postaux du Congo et du Ruanda-Urundi (pp. 28-29) édité par la Société Belge de l'Entier Postal en collaboration avec le Belgian Congo Study Circle (Edition 2021).

Nous insistons cependant sur le fait que toutes les cartes du tirage des Princes ont reçu la surcharge typographique « CONGO BELGE ». A l'heure actuelle, nous n'avons pas connaissance de l'existence de cartes provenant de ce tirage et non revêtues de cette surcharge.

Le 1<sup>er</sup> avril 1910, les tarifs postaux furent adaptés. Plus particulièrement, en ce qui concerne les entiers postaux, le tarif de la carte en service intérieur diminua de 10 centimes à 5 centimes et celui de la carte vers l'étranger, y compris la Belgique, passa de 15 centimes à 10 centimes.

Pour permettre l'utilisation du stock résiduel d'entiers postaux, qui pour certains d'entre eux semble avoir été conséquent, il fut décidé de les surcharger. En plus de la surcharge de la nouvelle valeur, 5 ou 10 selon le cas, certaines mentions devenues obsolètes furent biffées par apposition de lignes ondulées.

Ces surcharges d'adaptation ont été réalisées soit typographiquement, soit manuellement. En ce qui concerne les entiers Princes, il est important de noter que toutes les surcharges d'adaptation ont été faites à la main.

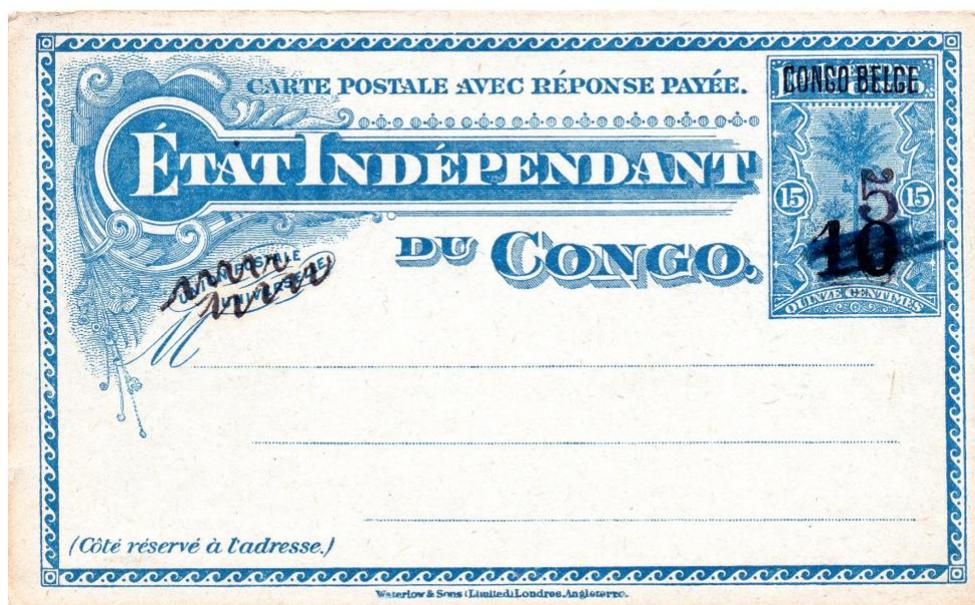
Comme pratiquement toutes les surcharges manuelles, ce travail a pu donner lieu à des variétés, intentionnelles ou non, qui font le bonheur des philatélistes. Le catalogue des Entiers Postaux du Congo et du Ruanda-Urundi ne fait mention d'aucune variété relative aux entiers Princes mais nous en avons toutefois rencontré un cas.

Il s'agit de la carte double 15 centimes + 15 centimes répertoriée dans le catalogue S.B.E.P. sous le n° 23 (ou 23P pour le tirage des Princes). Lors de la modification de tarif du 1<sup>er</sup> avril 1910, les 2 volets de ces cartes devaient être surchargés de la nouvelle valeur « 5 », nouveau tarif de la carte en service intérieur et la mention « Union Postale Universelle » devait être biffée au moyen de lignes ondulées.

Les cartes ainsi surchargées sont reprises dans le catalogue sous le n° 31 (ou 31P pour le tirage des Princes).

Un grand nombre de cartes provenant du tirage normal ont été surchargées typographiquement tandis que d'autres ont reçu une surcharge manuelle. Par contre, on n'a jamais rencontré de cartes « Princes » avec surcharge d'adaptation typographique.

La carte qui fait l'objet de cet article a donc été surchargée manuellement. Si le travail a été correctement réalisé pour la suppression de la mention « Union Postale Universelle » par l'apposition de lignes ondulées, le préposé s'est trompé concernant la surcharge de la nouvelle valeur. Il a initialement surchargé aussi bien le volet demande que le volet réponse de la valeur « 10 » au lieu de la valeur « 5 ».



Lorsqu'il s'est aperçu de son erreur, il a biffé le chiffre erroné au crayon à l'aniline et surchargé les deux volets de la valeur correcte. Selon toute vraisemblance, cette carte, qui aurait dû finir au rebut et être détruite, n'a certainement pas été vendue dans un bureau de poste. Nous ignorons comment elle a pu se retrouver sur le marché philatélique.



*Nous serions heureux si certains lecteurs pouvaient nous signaler l'existence d'autres variétés de ce type qu'ils posséderaient ou dont ils auraient connaissance.*

**Complément d'information concernant la recherche sur l'entier postal n° 3**

C. Hénuzet

Suite à la parution de notre travail sur l'entier postal N° 3 (voir page 32), un de nos abonnés nous a fait parvenir un fragment de la feuille qu'il possède. Celle-ci est la partie supérieure de la feuille où l'on trouve les cartes positions 1 - 2 et 6.

(Col. privée)

2

1



A

*La taille pour la présentation a été réduite de 40%.*

La connaissance de cette feuille nous permet de confirmer que le « trou d'épingle » visible au point « A » n'est pas occasionnel et que celui-ci devait bien servir à fixer la feuille sur l'imprimante pour l'impression des clichés des entiers.

Une seconde confirmation est l'absence de « trou d'épingle » sur le côté horizontal gauche à hauteur de la carte en position 2.( voir travail EP n° 3 page 32)



Il semble donc que ces « trous d'épingle » puissent être faits lors de la découpe de la feuille. Ceux-ci n'apparaissent que sur les entiers (position 2) rencontrés découpés.

Nous avons reçu également des scans de l'entier n° 3 avec de très forts déplacements soit horizontaux soit verticaux.



Trop à gauche

Trop à droite



Trop bas

Collection  
R. Vertommen

## Ruanda-Urundi N° 121, Monument Roi Albert timbre à 10 centimes

W. Deijnckens

Ce timbre a été imprimé suite à l'arrêté n° 158/PT le 28 mars 1941. En raison de la guerre en Europe, une imprimerie a été trouvée en Afrique du Sud. La firme Litho Co & Ltd. a réalisé une série avec 11 valeurs différentes : la série « Monument du Roi Albert ». En guise de projet, une photo du monument du roi Albert à Léopoldville a été envoyée. La conception a été faite par M. M.J. Goodman du Cap. Les plaques d'impression en zinc ont été fournies par la société Mc Manus Bros du Cap. L'impression a été réalisée en offset en feuilles de 100 timbres.

L'empreinte Ruanda-Urundi a été exécutée par l'Imprimerie du gouvernement de Léopoldville avec une édition de 12 000 exemplaires (120 feuilles). Les timbres étaient disponibles à partir du 28-3-1942 dans les bureaux de poste du Ruanda-Urundi. Mis hors cours le 1er octobre 1942 (seulement 6 mois plus tard), le timbre à 10 centimes ne pouvait être utilisé que sur des imprimés jusqu'à 25 grammes en service intérieur; il est donc très difficile à trouver sur du courrier.

En bloc de 4 avec guide ligne en bas.



Impression incomplète.



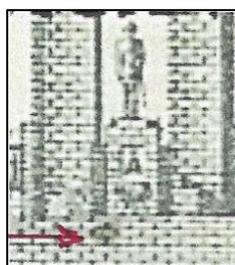
Surcharge renversée.



Double perforation au coin inférieur gauche.



Sur le timbre de gauche, au pied de la statue d'Albert, il y a une grosse tache grise.



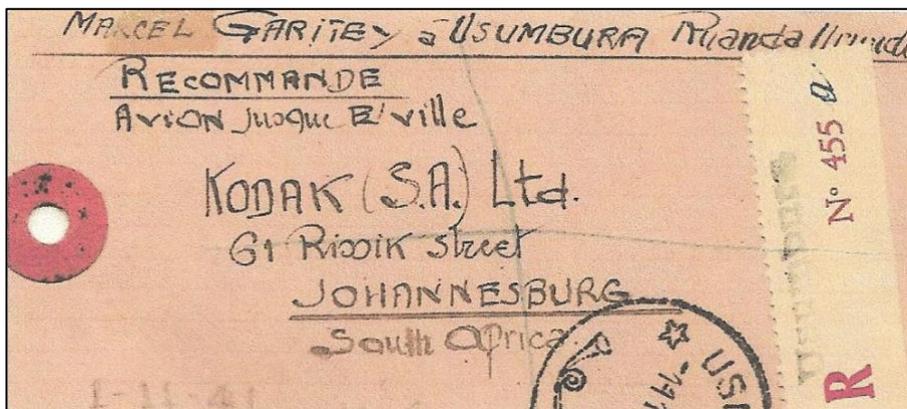
**Étiquette** pour l'envoi de « petit paquet » partie d'Usumbura le 1-11-41 pour Johannesburg : étiquette recommandée d'USUMBURA « R N° 455a » et mention manuscrite Avion jusque Elisabethville qui donne le port suivant :

Tarif petit paquet :  
0.60 F/50 g

Taxe de recommandation  
+ 2.50 F

Surtaxe aérienne  
0.50 F/50 g

Total = 7.10 F



Pour un rouleau de film = 7.10 F total.



L'affranchissement est composé des timbres à  
1 X 10 c (RU n° 121)  
et  
4 X 1.75 F (RU n° 122)

**Carte postale de Usumbura 22-4-41 à Costermansville.**

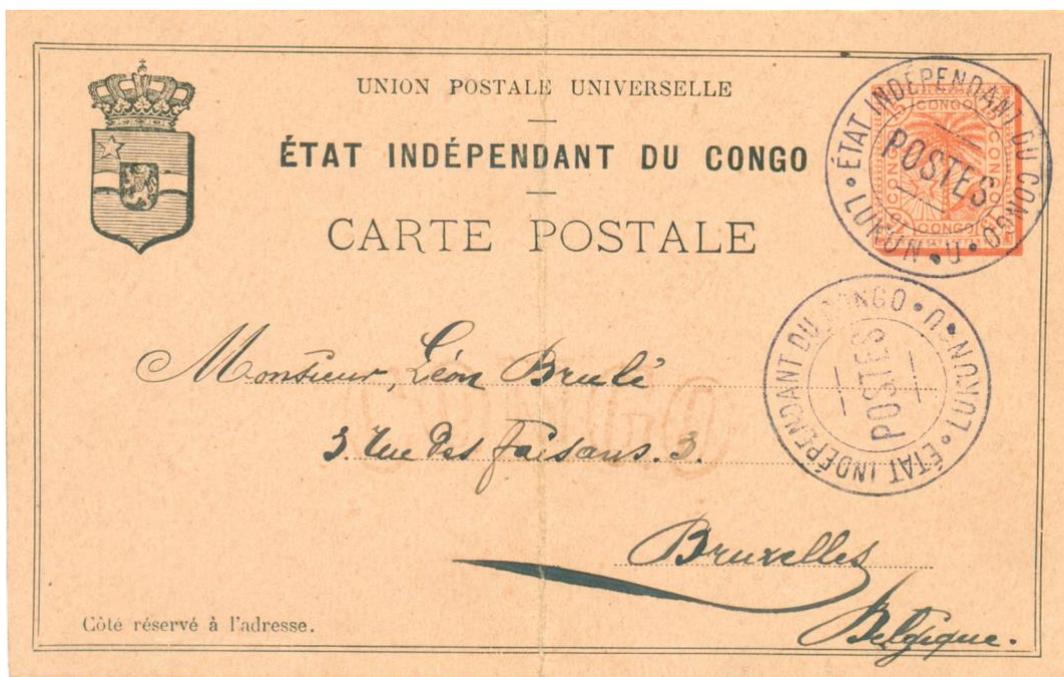
Port : 1 franc du 1-12-1940, affranchi par timbres du monument roi Albert 4 x 10 centimes + timbre de l'émission de 1931(buffle) surchargé à 0F60. Les deux timbres sont extrêmement difficiles à trouver sur les envois postaux en raison de l'édition limitée et de la courte période d'utilisation.



## D'étonnantes retrouvailles

L. Bierny

J'ai récemment fait l'acquisition d'un entier postal n°3 auprès de Dominique Bilmans, le marchand spécialisé dans la philatélie de notre ancienne colonie et bien connu des lecteurs des cahiers du Congo et du BCSC, qui le décrivait en ces termes : « Belgian Congo EP3 superbe frappe du centre de triage de Lukungu pli vertical ».



Si la frappe du cachet est effectivement superbe (netteté, intensité, couleur), ce qui attisa encore davantage ma convoitise, c'est que cet entier ait été rédigé le 20 mai 1889 ce qui constitue à ce jour, la première date connue d'utilisation du cachet pour les deux centres confondus (i.e. Matadi et Lukungu).

Mais prenons d'abord connaissance du texte écrit au verso de l'entier.

Lukungu, le 20 mai 1889.

Mon cher Léon.

Après une séjour d'un mois à Lukungu et complètement remis de ma maladie je pars pour Bangala - je dois encore faire une marche de 8 jours, et cela à travers les montagnes. J'ai avec moi toute, et le nécessaire pour faire la cuisine, ainsi que des rires à disposition -

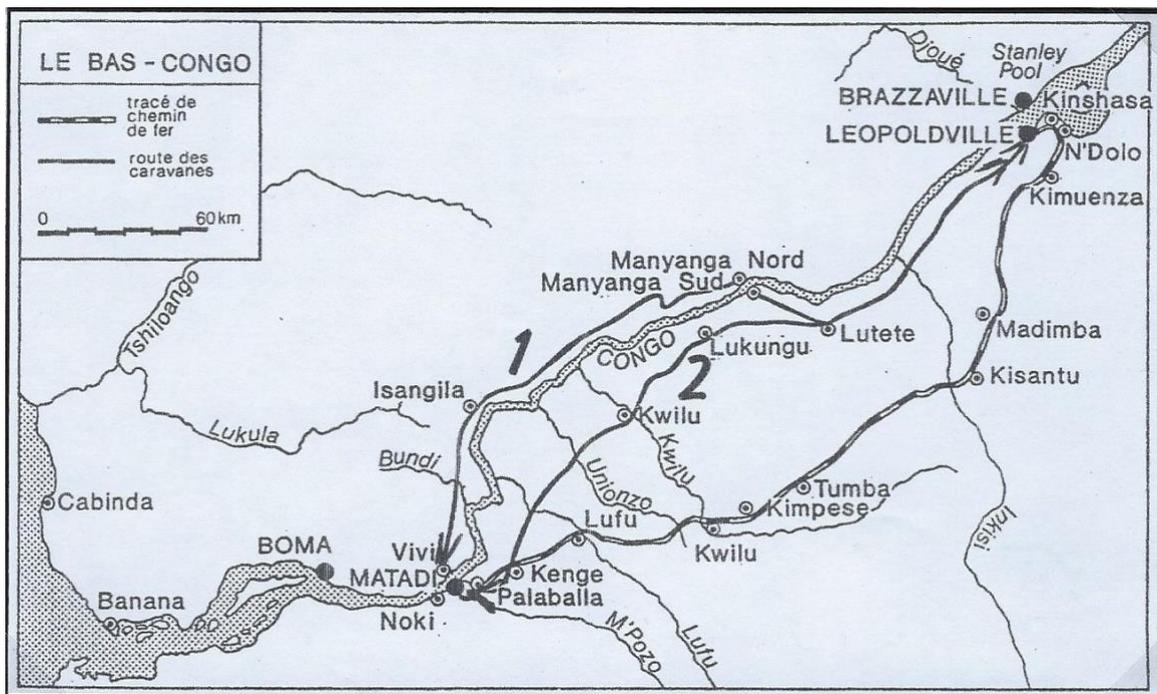
Subsât à Bangala je t'écirai plus longuement. Bien à toi

Mille amitiés aux amis - Emile Titeux

On apprend que l'expéditeur, Emile Titeux, est à Lukungu depuis un mois, qu'il est remis de sa maladie et qu'il part pour Bangala.

Le texte laisse sous-entendre que l'auteur (arrivé au Congo, le 24 mars 1889) a déjà envoyé un courrier à son ami Léon avant de rejoindre Lukungu ; courrier dans lequel il a dû lui apprendre qu'il est tombé malade et que le courrier illustré ici est le seul et unique qu'il lui adresse de la station de Lukungu. Il faut savoir que les agents engagés par l'Etat Indépendant ou des sociétés privées ne restaient que quelques jours à Boma, le temps de rencontrer le gouverneur général, d'acheter l'un ou l'autre bien ou équipement en complément de ce qu'ils avaient emporté avec eux, un peu de nourriture au cas où ils n'en trouveraient pas en chemin et puis ils s'en allaient rejoindre rapidement leur lieu d'affectation.

Le séjour prolongé d'Emile Titeux à Boma s'explique certainement par sa maladie et la durée de sa convalescence. Une fois rétabli, il emprunte la route des caravanes vers Lukungu via Matadi.



Mais pourquoi être resté plus d'un mois à Lukungu alors qu'il doit se rendre à Bangala ?

Emile Titeux est sergent-major dans l'armée belge et a été admis dans l'EIC en qualité de sergent de la force publique. Arrivé au Congo, il est désigné pour la station de Bangala (qui deviendra Nouvelle-Anvers). La biographie coloniale belge nous apprend qu'il a été mis sous les ordres du commandant Roget, premier commandant de la force publique. Lorsque Titeux arrive au Congo, le commandant Roget est rentré en Belgique mais il s'est engagé pour un second terme.

Léopold II lui a confié la mission de combattre les incursions esclavagistes vers l'Ouest et de créer deux camps retranchés (à Lusambo et Basoko). Il est prévu que l'avant-garde de l'expédition soit organisée à Bangala. Les archives nous apprennent aussi que la seconde partie de la mission de Roget (qui ne fut pas menée à bien) était d'atteindre le Bar-el-Gazal. Le commandant Roget arrive à Boma le 15 mai 1889. Boma étant à 5-6 jours de marche de Lukungu, il est tout à fait plausible qu'Emile Titeux (qui est encore à Lukungu le 20 mai) ait attendu son supérieur pour faire le trajet avec lui jusqu'à Bangala.

On peut constater que l'entier ne porte pas de cachet de transit apposé au Congo ni de cachet d'arrivée en Belgique pour la simple et bonne raison qu'il a voyagé sous pli. Pour quelle raison écrire un entier et le glisser ensuite dans une enveloppe à affranchir à 50 centimes ? Cela représente un surcoût inutile pour l'expéditeur. La raison en est sans doute la suivante : ayant passé près d'un mois à Lukungu, Emile Titeux a certainement évoqué son affectation et sa mission lors des conversations qu'il a eues avec le commissaire du district des cataractes, dont le chef-lieu est Lukungu.

Jules Van Dorpe, qui était alors commissaire de ce district, a dû estimer que le contenu du message était sensible et a probablement demandé que l'entier soit envoyé sous pli cacheté. Rappelons-nous que le règlement pour le personnel de l'EIC stipulait, à l'article 4, que les agents s'engageaient à ne rien divulguer concernant les affaires de l'Etat à quiconque n'appartenait pas au système administratif. Si l'autorité des commissaires de district était étendue, leur responsabilité l'était aussi. Tout défaut de surveillance dans leur chef pouvait leur être reproché par leur hiérarchie.

Par bonheur, j'ai pu identifier cette enveloppe. Celle-ci était de petites dimensions, l'entier postal a dû être plié pour y être glissé. Et cette enveloppe est scellée au dos par trois cachets de cire, ce qui renforce l'hypothèse d'une censure.



Cette enveloppe, bien connue des collectionneurs du Congo, appartenait à Eliane Deneumostier. Bien que mutilée (un timbre à 10 centimes a été enlevé), elle reste néanmoins hautement désirable car elle comporte à la fois le cachet sans date de Lukungu comme marque de départ et le cachet sans date de Matadi comme marque de transit.

C'est le seul courrier connu à ce jour avec les deux cachets mais c'est aussi le seul courrier avec le cachet sans date de Matadi comme marque de transit. A cette double rareté s'ajoutent encore les indices concordants de censure. Le premier cas constaté dans L'EIC.

Comment peut-on affirmer que l'entier a effectivement voyagé dans l'enveloppe ?

Tout d'abord, le destinataire sur l'entier et sur l'enveloppe est le même. Ensuite point besoin de faire une analyse graphologique pour constater que l'écriture est semblable sur les deux documents. La présence du pli sur l'entier est bien évidemment due à la dimension de l'enveloppe qui le contenait. Et puis surtout, les dates sur les deux supports sont concordantes.

L'entier a été écrit le 20 mai 1889 à Lukungu et l'enveloppe écrite de Lukungu a reçu un cachet d'arrivée du bureau de poste de Boma le 28 mai 1889. Rappelons-nous que le service postal entre Boma et Léopoldville était organisé de la façon suivante : la liaison postale entre les deux stations prenait au minimum 11 jours (parfois plus) et ce service était organisé deux fois par mois : départ le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.



On peut donc affirmer que l'entier et la lettre ont été acheminés ensemble par le courrier qui a quitté Léopoldville le 15 mai 1889 pour atteindre Boma le 28 mai. Signalons aussi que l'inscription « n° 2 » dans le coin supérieur du devant de la lettre a été faite par Emile Titeux pour informer le destinataire que c'était le deuxième courrier qu'il lui envoyait depuis qu'il était arrivé au Congo.

Cette pratique de numéroter le courrier était monnaie courante alors. Ainsi donc plus de 130 ans après avoir voyagé ensemble du Congo vers la Belgique, la lettre et son contenu peuvent être à nouveau associés. Il est très rare de trouver une lettre avec son contenu dans les premières années d'existence de l'EIC mais pouvoir les réunir à nouveau après qu'ils aient été séparés relève véritablement du miracle.

**L'entier postal 5,  
utilisé du 1<sup>er</sup> mars 1889 au 31 décembre 1900**

C. Hénuzet



Couleur : carmin sur carton chamois.

Timbre à 15 centimes, deux palmiers avec étoile. Format 140 x 90 mm.

Il existe 2 types distincts de l'entier postal n° 5.

Il est impossible pour l'instant de dire sous quel format il a été imprimé. Une information donnée dans le passé suggérait qu'il aurait été imprimé avec deux clichés différents disposés tête-bêche sur la même feuille mais nous n'avons aucune preuve pour étayer cette information.

**Entier postal n° 5** : type I, divisé en 2 sous-types distincts :

TYPE I A : Carmin sur carton chamois clair à chamois foncé.

Les lignes d'adresse mesurent 91/79/42,5 millimètres.

X : La 1<sup>ère</sup> ligne d'adresse touche le « M ».



Type I B :

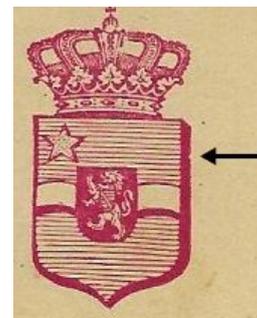
Carmin sur carton chamois.

Les lignes d'adresse mesurent 91/79/42,5 millimètres.

X : La 1<sup>ère</sup> ligne d'adresse touche le « M ».

Y : Encoche sur le cadre extérieur droit du médaillon.

1 : la 1<sup>ère</sup> ligne d'adresse est brisée à 10 mm du « M ».



Pour le second type, nous n'avons rencontré qu'un seul type.

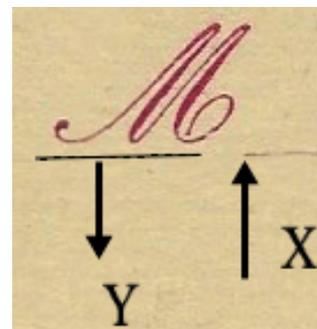
Type II :

Carmin sur carton chamois.

Les lignes d'adresse mesurent 88/77/40 millimètres.

X : La 1<sup>ère</sup> ligne d'adresse ne touche pas le « M ».

Y : La 1<sup>ère</sup> ligne d'adresse est décalée vers le bas de 1 à 2 mm.



## CURIOSITE :

On peut rencontrer des curiosités. Mais n'ayant pas de feuille complète, il n'est pas possible de connaître la position dans la feuille et donc de définir s'il s'agit d'une variété ou d'une curiosité.

## TYPE I B :

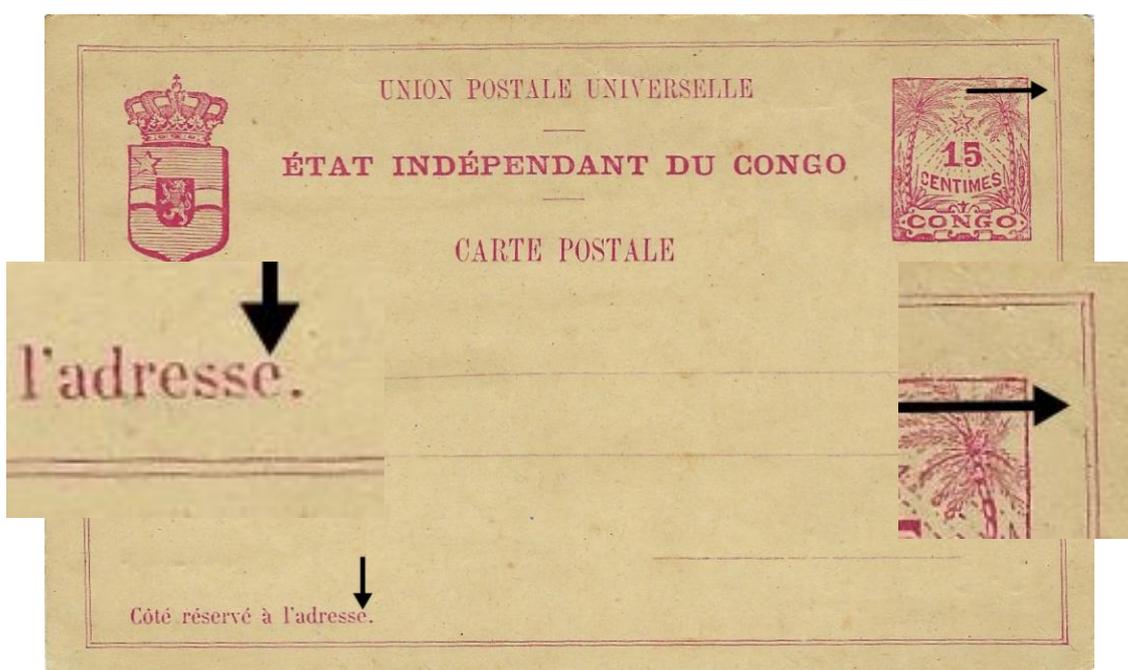
Entre le 2<sup>e</sup> « T » de ETAT et le « I » de INDEPENDANT, trait vertical discontinu qui pourrait correspondre à la trace de l'encadrement des cadrats des lettres.



## TYPE II :

L'inter-cadre côté vertical droit est absent sur 3 mm.

La barre horizontale du 2<sup>e</sup> « E » de adresse est à peine imprimée.

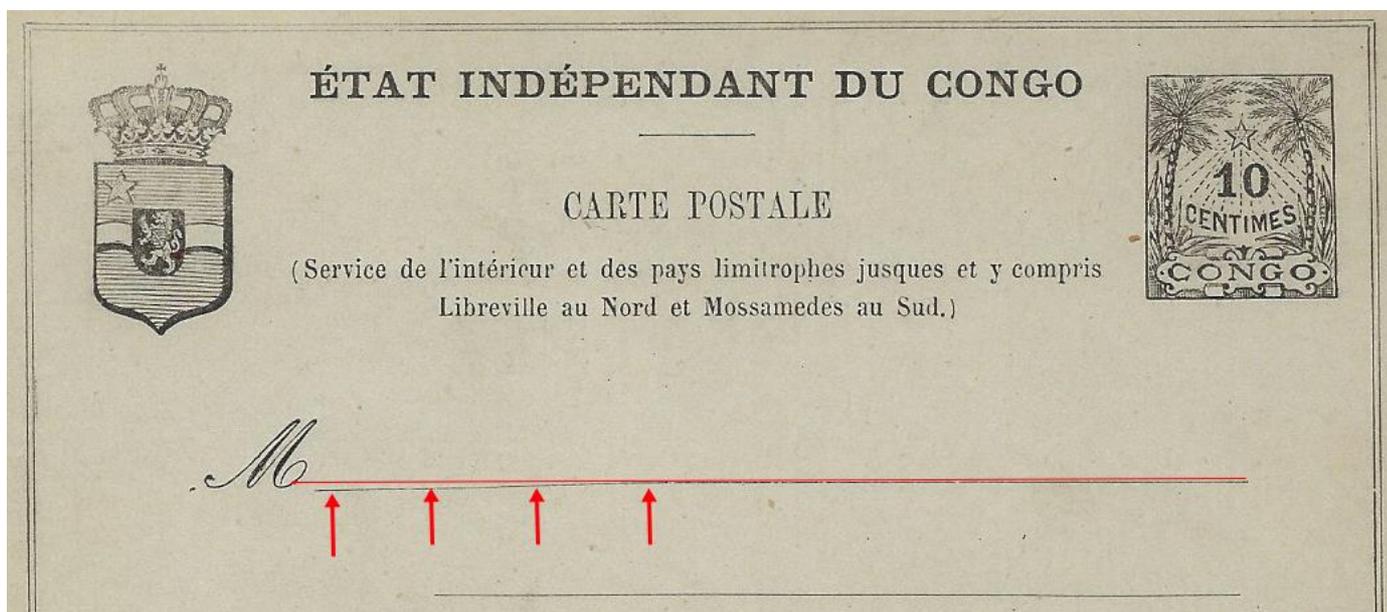


## Complément d'information concernant la recherche sur l'entier postal n° 4

Un lecteur assidu et amateur des entiers postaux (M. G. Allard) nous a fait part d'un détail fort intéressant et qui permet de distinguer les types II aa/ab du type II b en plus des détails déjà expliqués dans le cahier n° 40.

### TYPE II aa/ab

La 1<sup>ère</sup> ligne d'adresse n'est pas horizontale. Les 3 premiers centimètres de la ligne pointillée sont en ligne montante et ensuite horizontale.



### TYPE II b

Ici, la ligne pointillée est bien rectiligne.

